

Dépôt : Gusty Graas
20.11.2024

Motion

La Chambre des Députés,

considérant

- sa résolution déposée en séance plénière le 20 novembre 2024;

invite le gouvernement

- à réaffirmer publiquement son soutien à la défense de la démocratie, de l'État de droit et des droits humains en Azerbaïdjan, en réponse aux préoccupations exprimées par les différentes organisations internationales et les organisations non gouvernementales ;
- à examiner des mesures diplomatiques visant à encourager la levée des sanctions injustement imposées aux parlementaires membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), dont les parlementaires luxembourgeois Octavie Modert et Yves Cruchten ;
- à soutenir activement les initiatives appelant à la libération immédiate et inconditionnelle des personnes actuellement détenues en Azerbaïdjan pour des raisons politiques ;
- à promouvoir dans ses relations bilatérales et multilatérales avec l'Azerbaïdjan à l'amélioration de la situation des droits de l'homme, notamment en marge de la COP29 qui se tiendra à Bakou du 11 au 22 novembre 2024, en intervenant diplomatiquement pour soutenir la société civile indépendante et le droit à la liberté de réunion pacifique ;
- à inscrire à l'ordre du jour du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, dont le Grand-Duché exercera la présidence à partir du 13 novembre 2024, les préoccupations relatives à la défense de la démocratie, de l'État de droit et des droits humains en Azerbaïdjan.

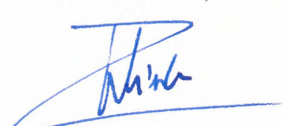
Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 20 novembre 2024

Le Secrétaire général,



Laurent Scheeck

Le Président,



Claude Wiseler